Sud Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Communauté de communes Sud-Hérault
ZAE La Rouquette – 1, allée du Languedoc – 34620 Puisserguier
Tél. 04 67 93 89 54 – Fax. 04 67 93 73 32 – **www.cc-sud-herault.fr**

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2018

Dépenses de fonctionnement

frais de fonctionnement des services	5 280 028 €
FNGIR	1 166 796 €
Reversements aux communes	476 918 €
autofinancement pour financement d'investissement	2 011 034 €
charges de personnel et frais assimilés	2 908 087 €
opérations d'ordre	434 330 €
intérêts emprunts	74 119 €
divers	5 000 €
TOTAL	**12 356 312 €**

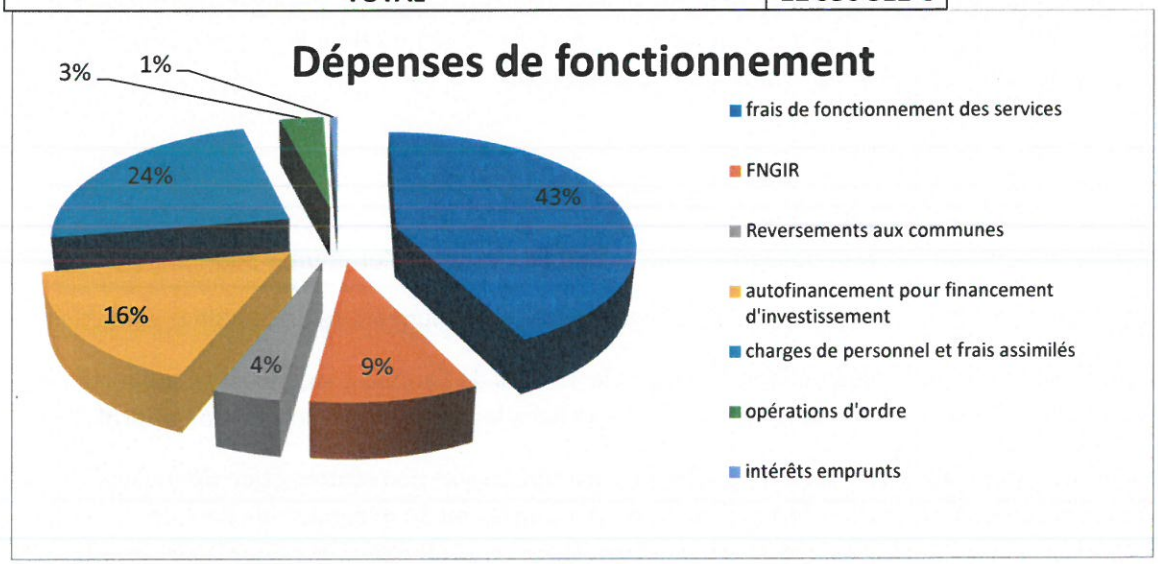

Recettes de fonctionnement

reprise d'excédent 2017	3 748 901 €
impôts et taxes	6 279 803 €
dotations, subventions, participations	1 644 999 €
produits des services	536 335 €
opérations d'ordre	146 274 €
TOTAL	**12 356 312 €**

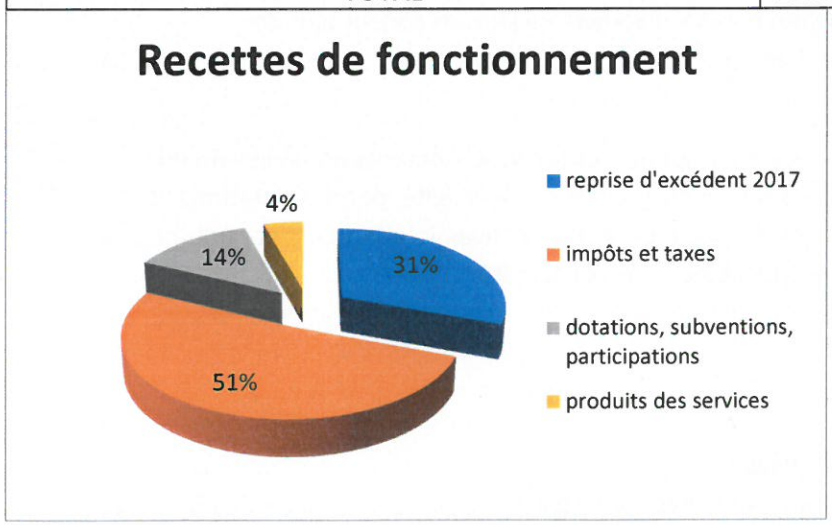

En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée au même niveau qu'en 2017 (annonce d'une pause dans la baisse des dotations de l'état) soit :
  - Dotation d'intercommunalité 571 205 €
  - Dotation de compensation 241920 €
- Les impôts locaux n'ont pas été augmentés :
  - Taxe d'habitation 10,70 %
  - Taxe Foncière non bâtie 2,90 %
  - Contribution Foncière des Entreprises 32,38 %
  - Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 16,85 % (uniformisée sur l'ensemble du territoire pour la 1ère année)
  - Taxe GEMAPI produit attendu 320 000 € (création car transfert de la compétence au 1 er janvier 2018)

Dépenses d'investissement

remboursement capital des prêts	359 868 €
travaux, acquisitions	6 456 970 €
reprise déficit 2017	596 651 €
opérations d'ordre	70 568 €
TOTAL	**7 484 057 €**

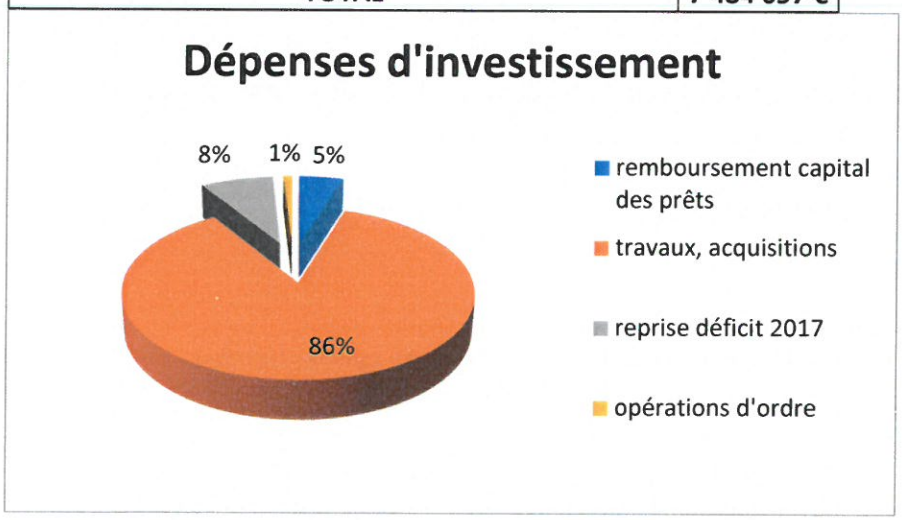

Recettes d'investissement

autofinancement	3 111 088€
subventions	2 479 703 €
FCTVA	873 287 €
prêts	585 649 €
opérations d'ordre	434 330 €
TOTAL	**7 484 057 €**

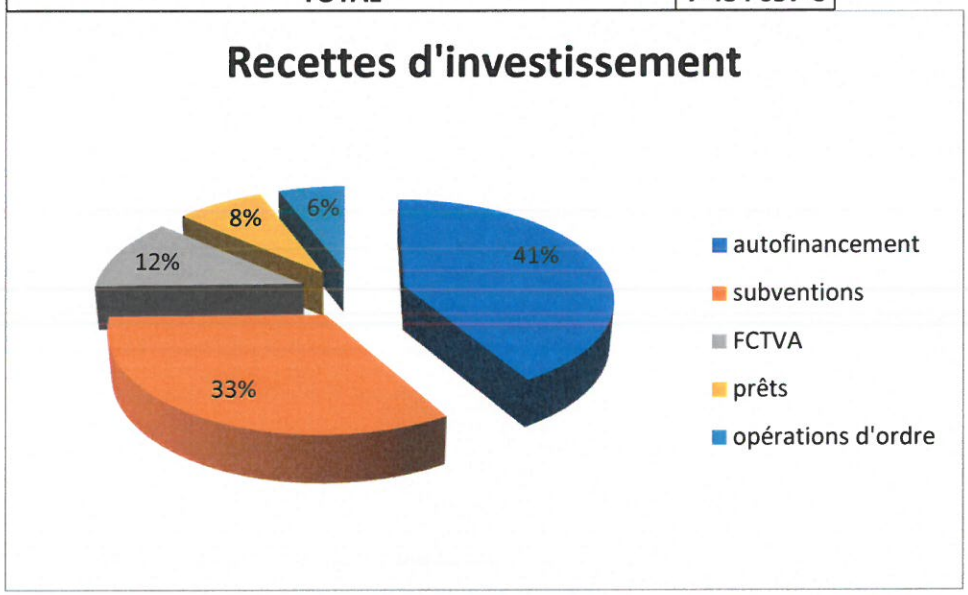

En investissement, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Aménagement des locaux techniques
- Mise aux normes des déchetteries
- Acquisition de caches conteneurs
- Eclairage public
- Voie Verte
- Sentiers de randonnée
- Tiers lieux Saint-Chinian et Puisserguier (espaces de travail en centres bourgs)
- Plan Objet (rénovations d'œuvres d'art, petits patrimoine)
- Aménagement MSAP de Capestang
- Construction d'une maison multiservices à Cessenon sur Orb
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Restauration des berges, protection contre les inondations (bassins écrêteurs, systèmes d'endiguement)

L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- en dépenses et recettes de **fonctionnement** à **12 356 312 €**
- en dépenses et recettes d'**investissement** à **7 484 057 €**

Il a été voté le 21 mars 2018, avec pour objectifs la volonté de :

- maîtriser les dépenses à caractère général,
- la stabilité de la fiscalité (la création de la Taxe Gemapi correspondant à l'exercice d'une nouvelle compétence au 1er janvier 2018).
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible
- Le maintien de la qualité des services dans le cadre des politiques menées par la Communauté, à savoir :

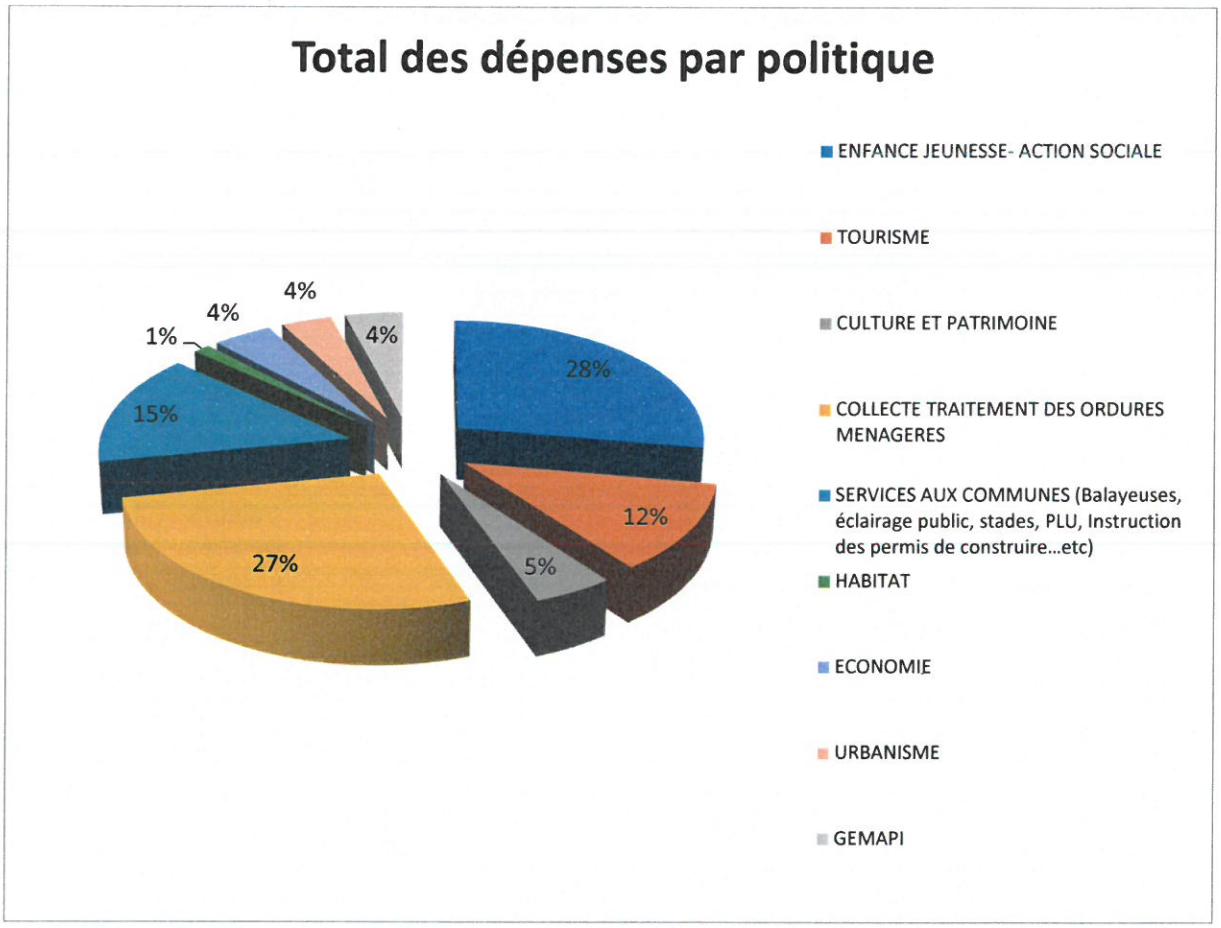

BUDGET ANNEXE SPANC – Budget Primitif 2018

Fonctionnement	
Dépenses	10 000 €
Recettes	10 000 €

BUDGET ANNEXE ZAE – Budget Primitif 2018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	762 673,00 €	1 140 379,00 €
Recettes	762 673,00 €	1 140 379,00 €

BUDGET ANNEXE PORT – Budget Primitif 2018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	206 335,00 €	96 475,99 €
Recettes	206 335,00 €	96 475,99 €

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2018	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	555.30	1 151,00
Produit des impositions directes / population	162.74	549,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	478.31	1375.00
Dépenses d'équipement brut / population	361.78	369.00
Encours de dette / population	184.59	970.00
DGF / population	45.56	249.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29.34 %	56.70 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	120.31 %	90.20 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	75.64 %	26.80 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	38.59 %	70.60 %

Encours de la dette au 01/01/2018 (capital restant dû) : 3 294 538,95 €

Effectifs au 01/01/2018 : ***(ETP Equivalent Temps Plein)***

Emplois	Nombre d'agents	ETP
Adjoints Administratifs	12	10.23
Adjoints d'Animation	6	6
Adjoints Techniques	25	25
Agents de Maîtrise	2	2
Agents Sociaux Territoriaux	2	2
Animateurs Territoriaux	1	1
Attachés Territoriaux	3	3
Educateurs de jeunes enfants	2	2
Rédacteurs territoriaux	1	1
Techniciens Territoriaux	1	1
Agents sans cadre d'emplois (contractuels) (élus)	24	15.7
Total Nbre agents dans l'établissement	**79**	**68.93**

Le Président,

Communauté de Communes SUD HERAULT 34620

J.N. BADENAS